

« Reprise » le 18 mai dans les collèges

Prétexte à la remise en cause systématique des droits et statuts

Le SNFOLC appelle les personnels à s'organiser pour résister

Depuis le début de la crise sanitaire, dans l'Éducation comme dans les autres secteurs, tout se passe comme si les personnels n'avaient plus de statuts, plus de temps de travail, plus de droits. La conséquence du transfert de responsabilité sur les collectivités et les chefs d'établissement, c'est le « localisme ». Chaque recteur, DASEN, chef d'établissement en arrive à édicter ses propres règles valables au sein de son petit territoire ! N'en déplaise aux représentants du ministre qui tentent de profiter de la crise sanitaire pour imposer un monde sans droits, nos statuts n'ont pas été abrogés. Ils s'appliquent toujours et le SNFOLC intervient pour les faire respecter !

QUE CONSTATENT LES PERSONNELS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ?

■ Il n'y aura pas de masques FFP2 (les seuls capables de protéger réellement), il n'y aura pas non plus de masques en nombre suffisant pour les élèves et les personnels, alors le ministre décide qu'ils ne sont plus obligatoires.

■ Aucune doctrine nationale de reprise : à chaque collège son protocole et son organisation. Ainsi, les masques sont obligatoires pour tous dans celui-ci et seulement pour les personnels dans celui-là.

■ Les CA sont convoqués en urgence, parfois la veille pour le lendemain, avec comme objectif non dissimulé d'adopter le protocole de reprise sanitaire quelle que soit sa validité. Les personnels votent contre le protocole sanitaire de reprise ? Le quorum n'est pas atteint ? Cela ne change rien, il s'applique quand même !

■ Des collègues sont menacés de dépôt de plainte lorsqu'ils osent remettre en question des injonctions dangereuses.

QUE CONSTATENT LES PERSONNELS EN MATIÈRE DE STATUTS ?

■ Le ministre affirme devant sénateurs et députés que les enseignants ne pourront cumuler enseignement présentiel et distanciel, pourtant les pressions sont explicites et géné-

rales. Cela va jusqu'à essayer d'imposer des emplois du temps en présentiel et en distanciel, et même avec des classes et des élèves que les enseignants ne connaissent pas !

■ Il n'y a plus de règle pour organiser les emplois du temps. La « continuité pédagogique » se transforme en double service, avec des amplitudes horaires et une charge de travail sans commune mesure.

■ On demande aux professeurs d'« enseigner » d'autres matières que la leur ou même de réduire leur intervention à de l'aide aux devoirs ou à « devoirs faits », voire même à refaire en présentiel ce qui a été étudié en distanciel pendant le confinement.

■ Le protocole « Sport, santé, culture, civisme » (2S2C) publié le 8 mai doit permettre « d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs en proposant d'encadrer une activité physique et sportive. » « La mise en œuvre du dispositif 2S2C sera définie localement ». Les PEPS pourraient donc être remplacés par des éducateurs sportifs, par des « personnes bénévoles »...

■ Les ministres de la culture et de l'Éducation nationale mettent en place une plateforme pour démultiplier les interventions des artistes auprès des élèves. Les arts plastiques et l'éducation musicale sont directement menacés. C'est l'externalisation du scolaire vers les activités périscolaires.

Quel mépris pour les missions de chacun ! Preuve s'il en est que M. Blanquer veut transformer l'Éducation nationale en garderie nationale !

QUE CONSTATENT LES PERSONNELS EN MATIÈRE DE CONTRATS ?

■ Des enseignants contractuels sont invités à signer leur document de renouvellement alors qu'il n'est pas encore rempli par le chef d'établissement, d'autres sont jetés au chômage sans possibilité de se défendre.

■ Des AESH sont appelés à « se mettre à la disposition des directeurs et des enseignants pour aider » même quand il n'y a pas d'élèves en situation de handicap dans leur établissement.

■ On impose aux AED d'assurer des « cours » en leur rappelant que la période de renouvellement des contrats approche.

QUE CONSTATENT LES PERSONNELS EN MATIÈRE DE DROITS ?

Pour les collègues qui sollicitent une autorisation spéciale d'absence pour raison médicale, les rectorats et inspections académiques envoient des consignes aux établissements qui bafouent à la fois le respect du secret médical et le décret sur le télétravail. Ce serait au chef d'établissement de recueillir les certificats médicaux et d'accorder les autorisations de télétravail. La médecine de prévention serait contournée et transférée à la médecine de ville.

ET PENDANT CE TEMPS LÀ, LE SACCAGE DES DIPLÔMES !

Profitant de la crise sanitaire, le gouvernement va toujours plus loin dans les réformes et la destruction des diplômes. Le ministre Blanquer impose le contrôle continu au DNB et au baccalauréat prévu dans la réforme Vallaud-Belkacem du collège et de la réforme Blanquer du baccalauréat et du lycée. La session 2020 pourrait constituer un laboratoire inédit pour aller très loin dans le démantèlement des diplômes et de l'instruction.

DISCIPLINES EN VOIE D'EXTERNALISATION. HORAIRES DE TRAVAIL À RALLONGE. CONFUSION DES MISSIONS EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIEL. EXTERNALISATION DE MÉDECINE DE PRÉVENTION À LA MÉDECINE DE VILLE. TRANSFERT DE COMPÉTENCES SUR L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE LOCALE.

On le voit, l'état d'urgence sanitaire est exploité pour faire exploser les statuts, les missions, les obligations de service dans le secteur public. Dans le secteur privé, les ordonnances remplissent la même fonction contre le Code du travail.

Cette situation n'est pas sans rappeler celle des personnels soignants au début de la crise sanitaire. Des personnels de collègues sans protection réelle, la mise en danger des personnels présentés comme des héros pour ne les payer que de mots, une charge de travail écrasante et la multiplication des pressions locales pour faire face à la pénurie et imposer la politique du fait accompli et de l'arbitraire local.

Fournir son propre matériel de protection et travailler jusqu'à l'épuisement... comme les soignants. Quel cynisme !

Le SNFOLC alerte. Les personnels ne vont pas pouvoir tenir. Ils sont en danger. Ils sont en état de légitime défense contre un ministre qui les met en danger et les exploite.

C'est pourquoi le SNFOLC invite les personnels à se réunir -en visioconférence ou autre- pour exiger :

- ▶ Les garanties sanitaires indispensables pour une reprise des cours dans le cadre des programmes nationaux : dépistage systématique, masques FFP2, gants, gel...
- ▶ L'instruction, pas la garderie !
- ▶ Maintien des obligations réglementaires de service ;
- ▶ Abrogation de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat, abandon des E3C avec le rétablissement des épreuves nationales, anonymes, terminales du baccalauréat, diplôme national et premier grade universitaire ;
- ▶ Retrait de la réforme des retraites.

Monsieur le ministre, pour FO, les revendications ne sont pas confinées. Nos statuts n'ont pas été abrogés. Ils s'appliquent toujours et le SNFOLC entend les faire respecter !

La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève pour couvrir tous les personnels qui, constatant que seul le rapport de force peut faire respecter les droits, décideraient de se mettre en grève.

Le SNFOLC, avec sa fédération, appelle les personnels à prendre toutes les initiatives pour résister, revendiquer, reconquérir.